

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1625

Artikel: Banque cantonale vaudoise : ultime escarmouche
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ultime escarmouche

Tout drame doit trouver sa fin, si possible digne, sobre, ouvrant sur l'avenir. Ainsi s'achève le feuilleton politico-financier de la Banque cantonale vaudoise. En revanche, longues suites pénales et civiles à prévoir.

La Commission d'enquête parlementaire (CEP), qui a travaillé pendant plus d'une année avant de déposer un gros rapport au printemps dernier, a bien contribué à calmer le jeu, en tirant des conclusions qui ouvrent sur l'avenir. Ainsi, après une succession d'événements marquants - le refus salubre de la privatisation de la BCV et la révélation de la situation désastreuse de la banque à fin 2001, la chute de Gilbert Duchoud en 2002 et la recapitalisation en catastrophe, l'audit Arthur Andersen en 2002 et le rapport Paolo Bernasconi en 2003 - voici le rapport de la CEP, étayé et serein.

Fonctionnaire interdit

La commission formule une douzaine de recommandations, inscrites en juillet dernier dans une initiative législative déposée par les quinze députés membres de la CEP. Dans son rapport de juin dernier, le Conseil d'Etat peut se contenter d'en prendre acte quand elles sont déjà réalisées ou ne le concernent pas; et il y souscrit avec plus ou moins d'empressement quand elles préconisent des mesures à prendre. A une exception près: l'exécutif vaudois, qui nomme le président et trois des sept membres du conseil d'administration de la BCV, se refuse à faire entrer dans cet étroit cénacle «un membre de l'administration cantonale», comme le souhaite la CEP.

On comprend sans peine la réticence du Conseil d'Etat: le fonctionnaire en question, qui pourrait prendre le nom de Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financière, se trouverait tôt ou tard dans la délicate situation de ne savoir quel maître choisir, de la Banque cantonale ou de l'Etat de Vaud, ni quel secret garder, celui des affaires ou celui de la fonction. Le conflit de loyauté est programmé. Il est malsain d'y exposer un employé supérieur, comme il est risqué pour ce dernier d'accepter une mission double.

Actuellement, les représentants de l'Etat

au conseil d'administration sont tous délégués, pas employés; tous habilités à veiller en même temps au respect des objectifs stratégiques définis par le canton et aux intérêts de la banque - qui sont aussi ceux de l'économie régionale.

Courante à l'étranger dans les sociétés bénéficiant d'une participation publique à leur capital, l'idée d'un «administratif-administrateur» demeure largement inconnue en Suisse. Pour faire valoir ses droits de propriétaire unique ou majoritaire, la Confédération ne délègue pas d'employés dans les conseils d'administration des CFF, de la Poste, ni de Swisscom par exemple. Elle se contente de nommer des personnes auxquelles elle fait confiance pour exécuter

le mandat inscrit dans la convention d'objectifs ou dans tout autre document relatif à la stratégie de l'actionnaire. Et la présence d'un cadre supérieur de l'administration fédérale dans un conseil signale une situation particulière (Swissair en fin de vol, Swiss actuellement) ou une priorité spéciale, de sécurité notamment (Ruag, entreprise d'armement, Skyguide).

Rentrée dans le courant normal d'affaires bien conduites, la BCV peut se passer d'un fonctionnaire dans son conseil, d'autant que les relations de ses dirigeants avec l'Etat sont désormais plus étroites et mieux réglées. La CEP peut sans se déjuger renoncer à sa recommandation n° 3. Son honneur serait sauf et son mérite encore augmenté. *yj*

Genève: priorité au trafic d'agglomération

Genève est actuellement confrontée à deux dossiers ferroviaires. D'une part, la rénovation de la ligne du Haut-Bugey, entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse, dans le cadre du raccordement de la Suisse aux lignes à grandes vitesses (LGV). Coût: 260 millions de francs, dont 120 à la charge de la Confédération. D'autre part, la liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, dite CEVA, avec la construction du tronçon gare de la Praille - gare des Eaux-Vives, qui figure dans le programme de développement des réseaux de chemin de fer régionaux helvétiques. Coût: 950 millions de francs, dont 550 millions de subvention fédérale.

Une fois n'est pas coutume à Genève, la liaison CEVA est appuyée par un comité de soutien et de promotion réunissant presque tous les acteurs économiques et sociaux.

Récemment, notamment sous la pression de parlementaires jurassiens, la Commission des finances du Conseil national a proposé d'augmenter les crédits pour les raccordements aux LGV de 665 à 990 millions de francs, puis la Commission des transports de cette même Chambre a porté cette somme à 1,3 milliard.

Le Parti radical genevois a réagi en dénonçant ces augmentations substantielles qui se feront, craint-il, au détriment du financement fédéral de CEVA. Certes les lignes de crédit affectées à ces deux projets sont différentes, comme l'a fait remarquer le comité pro CEVA. Mais le bailleur reste le même et les difficultés de la Confédération sont bien réelles.

Par contre, la ville de Genève, la vraie, pas la commune du même nom, est confrontée à une situation très particulière et grave. L'urbanisation de la cuvette genevoise saute par-dessus la zone dite agricole, objet d'une protection rigoriste, et s'étend en couronne vers Douvaine, le pied du Salève et Saint-Julien-en-Genevois, le pied du Jura, Gex et Divonne, ainsi que vers Nyon. Dans les communes françaises, un grand potentiel de terrains à bâtir est prêt pour la densification de cette circonférence.

Ce périmètre abrite une ville pour laquelle il est urgent d'établir un projet territorial, notamment parce qu'elle est asphyxiée par la circulation motorisée. La liaison CEVA constitue un élément essentiel d'un tel projet qui concerne l'amélioration des conditions de vie quotidienne d'environ 700 000 habitants. *dm*